Fiche Bilan-Projet : Université d'Angers

CPESR www.cpesr.fr contact@cpesr.fr

12/11/2020

Introduction

Cette fiche bilan-projet vise à faciliter les élections dans les conseils centraux des universités en fournissant une information objective et uniformisée sur l'établissement, et en permettant aux candidats d'afficher une intention politique structurée et standardisée.

Elle ne prétend ni couvrir l'intégralité des politiques universitaires, ni capturer toute la complexité des sujets qu'elle aborde. Cependant, son appropriation par les candidats et électeurs doit permettre de poser les bases d'un débat électoral sur le projet d'établissement.

La méthodologie est essentiellement celle des tableaux de bord de l'ESR.¹



Sources principales des données

- Portail des données ouvertes du MESRI : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- Wikidata (guide d'édition): https://www.wikidata.org/wiki/Q1538727
- Formulaire de création d'une fiche : https://enquete.cpesr.fr/index.php/881846

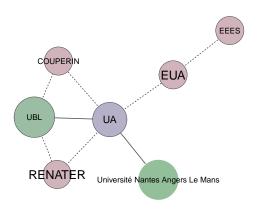
^{1.} La lecture des radars est expliquée dans la section "Comparaison nationale des indicateurs clés de performance".

Section 1

Structure et organisation

Associations et affiliations

Définition : Les associations montrent les adhésions à des organisations externes à l'établissement.

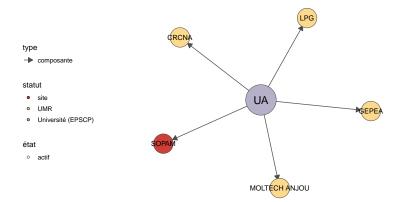


Questions politiques afférentes

• Quelles créations ou suppressions d'associations et affiliations sont envisagées ?

Composition

Définition : La composition montre la structuration interne de l'établissement.



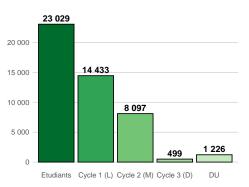
- Faut-il réduire ou augmenter le nombre d'unités-composantes ?
- Faut-il ajouter ou supprimer un niveau intermédiaire ?

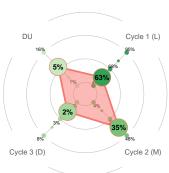
Section 2

Trois profils: etudiant, enseignant, et budgétaire.

Le profil étudiant

Définition : Le profil étudiant est une représentation de l'offre de formation de l'établissement, en terme de pyramidage LMD, et de développement des diplômes d'université (DU ou diplôme d'établissement).

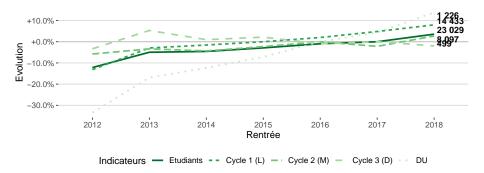




- Quelles modifications du profil LMD sont envisagées ?
- Quelles évolutions pour les DU (et autres formations payantes) sont envisagées ?

Le profil étudiant : évolution

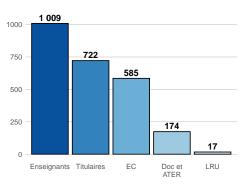
Définition : Le profil étudiant est une représentation de l'offre de formation de l'établissement, en terme de pyramidage LMD, et de développement des diplômes d'université (DU ou diplôme d'établissement).

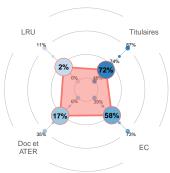


- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Le profil enseignant

Définition : Le profil enseignant est une représentation des effectifs, permettant de constater la répartition entre titulaires, enseignants-chercheurs (EC), Doctorants et ATER, et Contrats LRU.

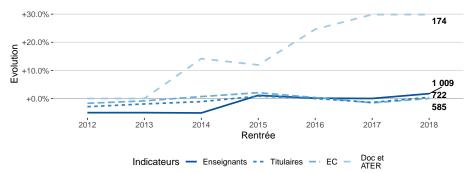




- Quelles modifications des effectifs enseignants sont envisagées ?
- Est-ce que le recours aux contrats LRU, Chaires professeur junior et Contrats de mission est envisagée ?

Le profil enseignant : évolution

Définition : Le profil enseignant est une représentation des effectifs, permettant de constater la répartition entre titulaires, enseignants-chercheurs (EC), Doctorants et ATER.²

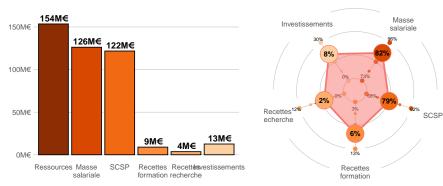


- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

^{2.} Le faible effectif et la forte évolution des contrats LRU ne permet pas de tracer leur évolution proprement.

Le profil budgétaire

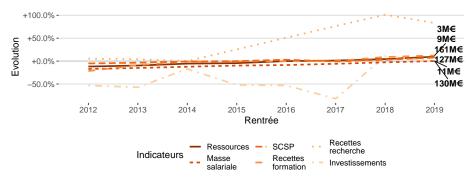
Définition : Le profil budgétaire est une représentation des ressources de l'établissement : ressources complètes, ressources propres (hors subvention pour charge de service public), et proportion des inscription en DU.



- Quelles modifications du profil budgétaires sont envisagées ?
- Est-ce que le développement des ressources propres est une priorité ? De quelle manière ?
- Est-ce que le développement des investissements est une priorité ? Pour quoi faire ?

Le profil budgétaire : évolution

Définition : Le profil budgétaire est une représentation des ressources de l'établissement : ressources complètes, ressources propres (hors subvention pour charge de service public), et proportion des inscription en DU.



- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

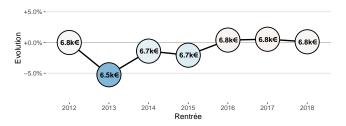
Section 3

Indicateurs clés de performance

Le taux de ressources par étudiant

Définition: Ce rapport entre les ressources de l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits en premier et deuxième cycle (L et M) permet de mesurer les ressources dont dispose l'établissement par rapport à la taille de sa population étudiante. Attention: ce taux ne correspond pas à la dépense de l'établissement pour chacun de ses étudiants, et il ne dépend que faiblement de la politique locale.

Taux médian des universités en 2018 : 9009 €.



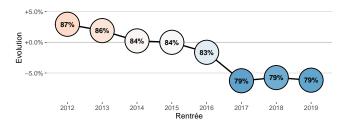
Observation: Le taux de ressources par étudiant de Université d'Angers est passé de 6.8k€ en 2012 à 6.8k€ en 2016, soit +0.4%. Son rang est passé de 42 à 52 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Le taux de SCSP

Définition : Le taux de subvention pour charge de service public (SCSP) mesure les moyens octroyés par l'Etat pour accomplir les missions de service public, parmis toutes les ressources dont dispose l'établissement.

Taux médian des universités en 2019 : 77.6%.



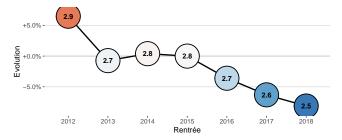
Observation : Le taux de SCSP de Université d'Angers est passé de 84% en 2015 à 87% en 2012, soit +2.9%. Son rang est passé de 34 à 16 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Le taux de d'encadrement

Définition : Le taux d'encadrement est une mesure de la politique RH de l'établissement. Il indique le nombre d'enseignants titulaires pour 100 étudiants (doctorants non inclus).

Taux médian des universités en 2018 : 3.17 enseignants titulaires pour 100 étudiants.



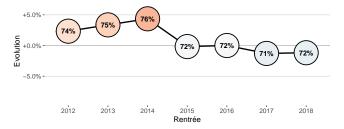
Observation : Le taux de d'encadrement de Université d'Angers est passé de 2.8 en 2015 à 2.5 en 2018, soit -8.1%. Son rang est passé de 52 à 54 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Le taux de titularité des enseignants

Définition: Le taux de titularité des enseignants est une mesure de la politique RH de l'établissement. Il indique la proportion d'enseignants titulaires parmi tous les enseignants, exceptés les vacataires, pour lesquels les données nationales manquent malgré qu'ils puissent être plus nombreux que les enseignants titulaires. Une hausse peut aussi bien refléter une politique de titularisation, qu'une éviction des non titulaires.

Taux médian des universités en 2018 : 73.5%.



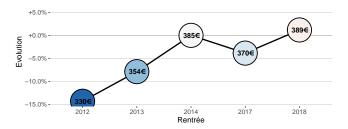
Observation: Le taux de titularité des enseignants de Université d'Angers est passé de 72% en 2016 à 76% en 2014, soit +4.4%. Son rang est passé de 44 à 42 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Recettes de la formation par étudiant

Définition : Les recettes de la formation par étudiant est une mesure de la stratégie budgétaire de l'établissement. Elles incluent les droits d'inscription, les diplômes propres, la formation continue, la VAE, et la taxe d'apprentissage, divisées par le nombre d'étudiants, doctorants inclus.

Taux médian des universités en 2018 : 457 €.



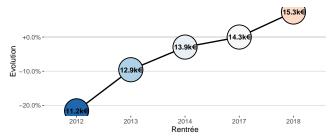
Observation : Recettes de la formation par étudiant de Université d'Angers est passé de 385€ en 2014 à 389€ en 2018, soit +1.2%. Son rang est passé de 31 à 45 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Recettes de la recherche par enseignant-chercheur titulaire

Définition : Les recettes de la recherche par enseignant-chercheur titulaire est une mesure de la stratégie budgétaire de l'établissement. Elles incluent la valorisation, les ANR en et hors investissement d'avenir, et les contrats et prestations de recherche, divisées par le nombre d'EC titulaires

Taux médian des universités en 2018 : 15229 €.

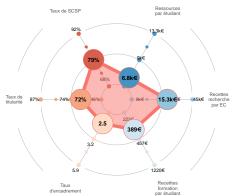


Observation : Recettes de la recherche par enseignant-chercheur titulaire de Université d'Angers est passé de 14.3k€ en 2017 à 13.9k€ en 2014, soit -2.9%. Son rang est passé de 31 à 21 sur 68.

- L'évolution passée est-elle souhaitable, regrettable ou inévitable ?
- Quelle devra être l'évolution future et comment y arriver ? Avec quelle priorité ?

Comparaison nationale des indicateurs clés de performance

Le profil général permet de situer rapidement l'établissement parmi toutes les universités selon les indicateurs clés de performance. En fond sont indiquées les valeurs nationales minimales, medianes et maximales. La position des grands points indique le rang de l'établissement pour chacun des indicateurs : plus elle est vers l'extérieur, plus l'établissement est haut dans le classement national.



Questions politiques afférentes

• Quelles modifications de ce profil global sont envisagées ?